



Litige sur des montant des mensualités

Par **castetsfabrice**, le **07/08/2009 à 18:23**

Bonjour, nous avons fait l'achat d'un canapé d'une valeur de 3570 euros , payable : 570 euros par chèque lors de l'achat puis en 10 fois sans frais (donc taux 0%) (document signé dans le magasin salon center auprès de l'organisme franfinance) nor, depuis le début des prélèvements franfinance prélève la somme de 330 euros par mois et sur le relevé de compte que nous recevons tous les mois il est fait mention d'un taux à 14,68%TEG. Nous avons interpellé à plusieurs reprises cet organisme pour comprendre et demander la correction (sans réponse de leur part). Ma question est la suivante peut on arrêter les prélèvements automatiques et transmettre tous les mois le chèque de 300 euros, puis sur la dernière mensualité retirer les 30 euros qui ont été prélevé en plus tous les mois depuis 6 mois. Sur quelle référence juridique on peut s'appuyer. Je vous remercie sincèrement pour votre réponse cela fait plus de 6 mois que l'on interpelle franfinance (par courrier recommandé) et salon center et à ce jour nous n'avons aucune réponse et les mensualités sont toujours de 330 euros. Avec mes remerciements - cordialement M. castets